API - INFO



SOMMAIRE

Édito.

Dégouttement hivernal anti-varroa

Convocation AG

Assurances

Mise en hivernage

Petites annonces

EDITO

Chères apicultrices, chers apiculteurs,

Voilà encore une saison apicole dévariée à cause des aléas climatiques qui vient de passer. Tout semble aller à contre sens.

Un printemps très sec qui a stoppé net la miellée sur la garrigue.
Heureusement nous avons eu fin mai et juin de nombreuses pluies qui ont favorisé une bonne récolte sur le Châtaigner et le Lavandin, même la Garrigue est repartie sur ses dernières fleurs (Epine du Christ, Doricnum, Tilleul pour les citadins …).

L'été a été long, chaud et très sec, il a fallu attendre mi-septembre pour avoir un arrosage qui a permis au lierre de donner nectar et pollen, mais à mon avis pas suffisamment pour que les colonies fassent leurs provisions d'hiver, soyez vigilant !

De nouveau la météo perd le nord, depuis la pluie de septembre et jusqu'à mi octobre pas une goutte d'eau et des températures qui battent tous les records.
Après un sol bien arrosé fin octobre la nature a bien reverdit, l'Arbousier, le Lierre et la Salsepareille ont été généreux.
Les jours raccourcissant et le froid arrivant, les quantités de nectar sont faibles.
Je vous le répète, surveillez bien les provisions de vos ruches et ne pas oublier le traitement du mois de décembre par dégouttement avec l'acide oxalique.

Pour 2024, il y aura un changement concernant les assurances de nos ruches, pour être en conformité avec de nouvelles directives et la législation. Veuillez consulter impérativement l'article sur ce sujet.
Le bulletin d'adhésion au Syndicat paraîtra après cet API INFO N°151, dès que nous connaîtrons les tarifs d'assurances et d'abonnement pour 2024 .

Rappel, pour ceux qui utilisent des lanières Apivar ou autres marques, ayant comme produit actif l'Amitraze, sachez que ce traitement contre varroa destructor n'est plus suffisant et doit être complété par un traitement à l'Acide Oxalique (Varromed, Apibioxal..) pendant la période où il y a le moins de couvain, c'est à dire décembre/janvier (voir l'article sur cet api info).

A NOTER : notre Assemblée Générale se déroulera le samedi 2 décembre de 9h à 12h à la Maison des Associations à Nîmes, suivi d'un repas.
Dans cet API INFO vous trouverez la convocation à l'AG, et la réservation pour le repas de l'AG.
Venez nombreux !

Bonne nouvelle saison 2024,

Gilbert Martin
Président du SAG

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DU SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD

siège social : 890 Chemin de la Guinguette Laugier - 30000 NÎMES
Email : apigard@gmail.com
Internet : www.apigard.com **N° 151 - 4e TRIMESTRE 2023**

EXCELASSUR
PLUS PROCHES, PLUS HUMAINS
SARL EXCELASSUR
AGENT GÉNÉRAL & COURTIER

NÎMES VILLE ACTIVE (Siège Social)
442 Av. Jean Prouvé - B.P. 17008
30900 Nîmes Cedex 2
Tél. : 04 66 67 39 06
E-mail : agence.excelassurvilleactive@axa.fr

UZÈS
Avenue Georges Pompidou
30700 Uzès
Tél. : 04 66 22 17 73
E-mail : agence.excelassuruzes@axa.fr

MARGUERITTES
10 bis Av. de Provence
30320 Marguerittes
Tél. : 04 66 81 77 27
E-mail : agence.excelassurmarguerittes@axa.fr

SOMMIÈRES
28 Rte de Saussines - B.P. 21044
30250 Sommières Cedex 1
Tél. : 04 66 80 41 56
E-mail : agence.excelassursommieres@axa.fr

SAINT MATHIEU DE TRÉVIERS
37 Av. Louis Cancel
34270 Saint Mathieu de Tréviers
Tél. : 04 67 63 80 70
E-mail : agence.excelassurstmathieu@axa.fr

ASSURANCES BANQUE

ORIAS n°09 051 023 - RCS NIMES 513 525 725

Dégouttement hivernal anti Varroa

Pour un bon traitement hivernal par dégouttement… Il vous faut :



Un calendrier : Pour rappel, le dégouttement hivernal doit être réalisé [idéalement] en absence de couvain. Dans nos régions méridionales, cette rupture de ponte a quelques fois lieu pendant l'été, sinon, un ralentissement de l'activité de la reine est très marqué jusqu'au solstice d'hiver (le 22 décembre cette année). Après cette date, la durée du jour s'allonge de nouveau et la reine, stimulée par ce signal redémarre sa ponte pour préparer le printemps. Selon la taille du rucher, il est donc possible de prévoir cette action pendant les fêtes de Noël.

Une prévision météo : Idéalement, la journée parfaite est une journée sans vent, lumineuse mais pas forcément ensoleillée. Il faut éviter le vent pour ne pas refroidir la colonie et la pluie… pour la même raison. Le calendrier peut s'adapter à la météo de quelques jours pourvu que les conditions soient réunies : à cette époque, les colonies peuvent être fragiles, une grande attention s'impose.



Du produit à base d'acide oxalique : Toujours avec son AMM qui garantit un dosage juste pour les abeilles, des recommandations d'utilisation pour l'apiculteur. Certains produits sont en poudre à diluer dans un sirop à préparer (Ex : Api-bioxal) et pour d'autres l'acide oxalique est à ajouter au sirop déjà préparé (Ex : Oxybee). La notice recommande souvent d'appliquer le produit tiède, autour de 30°C pour favoriser l'absorption par les abeilles et donc l'efficacité. Certains produits comme Varromed associent acide oxalique et acide formique. Dans tous les cas, il faut prévoir des gants et des lunettes, le produit est irritant.

Une colonie vivante : Eh oui, c'est pour elle (et contre les varroas) qu'on fait tout ça ! On appliquera la quantité adaptée selon les préconisations de la notice du médicament dans chaque inter-cadre occupé par les abeilles (et c'est tout). /!\ On a toujours à disposition un enfumoir en fonctionnement : les abeilles sont parfois léthargiques mais quelquefois agacées par cette intrusion. Après le traitement, on referme soigneusement la ruche pour la suite de l'hiver. NB : cette intervention peut, SEULEMENT SI BESOIN et jamais par sécurité, être associée à la distribution de candi (la quantité reste à déterminer par l'apiculteur)

Quelques ressources Web pour des conseils en vidéo :



Fred l'apiculteur :

https://www.youtube.com/watch?v=0f0OlBlslJk

https://www.youtube.com/watch?v=m9zJY8ZSziU

Une saison aux abeilles :

https://www.youtube.com/watch?v=5l418SKfgcQ

La story instagram que j'ai partagé l'an dernier :
https://www.instagram.com/stories/highlights/17850866897893132/

Nicolas Ragot (TSA au GDSA30)



—— CONVOCATION à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du SYNDICAT

Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale ordinaire du Syndicat d'Apiculture du Gard, qui se tiendra :

Samedi 2 décembre 2023 à 9 heures, à la Maison des Associations
2 impasse Jean Macé - 30900 NIMES.

Ordre du jour :

Accueil des participants et mot du président - Rapport moral - Rapport financier de l'exercice 2023 et approbation des comptes - Elections statutaires - Questions diverses…

Nous sollicitons donc vivement votre participation. Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir (ci-dessous) dûment rempli et signé. Venez donc nombreux à ce rendez vous annuel.

Les membres désirant présenter leur candidature comme Administrateur, en apportant leurs idées, leur aide et leur dynamisme dans la bonne marche du Syndicat, doivent se manifester dès maintenant en envoyant un email à apigard@gmail.com ou en renvoyant le bulletin ci-dessous par courrier postal au siège du syndicat.

Nous vous proposons de poursuivre notre rencontre au **restaurant Pizza Papa** Costières Avenue de la Bouvine, à Nîmes, à 500m du lieu de notre réunion
C'est l'occasion de prendre le temps de se revoir et de partager. Vous trouverez les modalités d'inscription ci dessous :

POUVOIR

Je soussigné ……demeurant……

donne pouvoir à …… demeurant……

Pour me représenter à l'assemblée générale du **Syndicat d'Apiculture du Gard** qui se tiendra le samedi 2 décembre 2023 à Nîmes, en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

Date et Signature……

BULLETIN DE CANDIDATURE

A renvoyer avant le 20/11/2023 à : Syndicat d'Apiculture du Gard - 890 Chemin de la Guinguette Laugier 30000 NÎMES

M……

(nom, prénom, adresse, téléphone, mail) se porte candidat à un poste d'administrateur du Syndicat d'Apiculture du Gard pour un mandat de 3 ans.

Fait à ……le……

Signature ……

BULLETIN D'INSCRIPTION AU REPAS

L'inscription est impérative avant le 25/11/2023 sur Internet par ce lien https://bit.ly/47tZroc ou par courrier postal au Trésorier (Syndicat d'Apiculture du Gard chez Michel Caby, 926 route du Mas Soubeyran, 30140 MIALET) en précisant le nombre de repas pour pouvoir réserver un nombre de places suffisant au restaurant.

Le règlement (25,00€ par personne) sera établi par chèque à l'ordre du *Syndicat d'Apiculture du Gard*, dès votre arrivée à l'Assemblée Générale. Il vous sera alors remis un ticket vous permettant d'accéder au restaurant **Pizza Papa**.

Salade parmigiano sauce caesar , Escalope de volaille, salade et linguine sauce pesto, Mousse au chocolat, bière, vin ou un soft + café ou thé, sont au menu de ce repas convivial…



rte d'Avignon, 13570 Barbe

04 90 95 29 11

Apiculture REMUAUX

ASSURANCES

L'assurance de vos ruches est indispensable et le Syndicat met tout en œuvre pour vous proposer ce service par des formules les mieux adaptées à vos besoins.

Nous vous proposions depuis de nombreuses années des formules d'assurance AXA, par l'entremise de l'agence Excelassur de Nîmes, et par l'UNAF et son assurance groupe Groupama.

A compter du 1er janvier 2024, la Directive sur la Distribution d'Assurance qui règlemente les modalités de distribution des produits d'assurance, considère le Syndicat d'Apiculture du Gard comme distributeur d'assurance devant être immatriculé à l'ORIAS (Organisme du Registre des Intermédiaires en Assurance) et devant donc répondre à l'exigence de capacité professionnelle imposée à cette catégorisation en justifiant d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle dans l'assurance.

Ceci est impossible pour notre organistation et sort du cadre de notre activité statutaire qui se borne, en matière d'assurance, à être intermédiaire entre nos adhérents et les assureurs.

Pour continuer à vous proposer ce service, nous avons essayé de trouver des solutions avec nos assureurs Excelassur et UNAF/Groupama.

EXCELASSUR (AXA) qui nous proposait un contrat multirisque ne peut transformer son contrat « groupe » en adhésions individuelles. Le temps et les moyens déployés pour quelques ruches par personne rendraient la cotisation prohibitive.

Son Directeur regrette donc de ne plus pouvoir nous accompagner sur le sujet des ruches en 2024. Il reste toutefois un de nos sponsors et l'assureur du Syndicat pour ses activités. Nous le remercions chaleureusement, lui et son équipe, pour tous les services rendus jusqu'à ce jour.

L'UNAF. Le Syndicat d'Apiculture du Gard adhère au contrat de groupe **Groupama/UNAF**. Nous sommes à ce titre considérés comme « indicateur d'assurance » ce qui nous permet de continuer à vous proposer ses assurances**,** à condition de les souscrire sur une fiche distincte du bulletin d'adhésion. Le règlement de la formule d'assurance choisie se fera impérativement à l'ordre de l'UNAF qui gèrera l'assurance auprès de Groupama.

L'abonnement au magazine de l'UNAF « *Abeilles et fleurs* » reste, comme auparavent, impératif pour bénéficier de cette assurance-groupe.

La fiche d'adhésion habituelle, quant à elle, continuera d'être gérée par le Syndicat d'apiculture du Gard. Le chèque correspondant sera libellé à son ordre.

Cette procédure à deux volets est, je le reconnais, un peu plus contraignante, mais elle vous permettra de continuer à n'avoir qu'un seul interlocuteur pour toutes ces démarches.

Vous recevrez dans le tout prochain numéro de Api Info, deux formulaires distincts, l'un pour l'adhésion, l'autre pour les assurances, ainsi que toutes les précisions de tarifs à ce sujet, ces derniers n'étant pas encore définitivement établis .

Michel Caby

SAG 30 et GDSA 30 : Deux structures associatives complémentaires sur le département du Gard

Présentation du **GDSA 30** en quelques lignes :

Le **GDSA 30** (Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Gard), association type «loi 1901», a pour missions l'Information et le Soutien Sanitaire sur le département du Gard.

Il s'adresse à tout apiculteur gardois, qu'il soit «de loisir», pluriactif ou professionnel, quelle que soit l'importance de son cheptel. Il regroupe actuellement 340 apiculteurs.

Adhérer au GDSA 30, c'est pouvoir mieux protéger son cheptel, mieux accéder aux informations sanitaires et administratives, bénéficier de conseils et si besoin d'une assistance sanitaire grâce à nos **Techniciens Sanitaires Apicoles** certifiés (TSA), participer collectivement à la lutte contre Varroa, maladies des abeilles et autres menaces(*). Vous pourrez également bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat des produits de traitement anti-varroas.

Actuellement, le **GDSA du Gard recherche**, pour étoffer son équipe de TSA, des apiculteurs motivés, désireux de s'investir pour accompagner les apiculteurs et partager leurs compétences.

Pour nous joindre, contact tél. : **06 31 36 95 96** ou par mail : gdsa30@gmail.com

(*)Réseau de Lutte contre le Frelon Asiatique : informations, recherche des nids primaires, recensement et destructions des nids, suivi statistique, piégeage concerté des fondatrices avec messagerie dédiée: gdsa30.piegeagefa@gmail.com

—— MISE EN HIVERNAGE



Que dois-je vérifier :

- **Ma colonie est-elle en bonne santé ?** faire une visite approfondie des cadres et vérifier l'état sanitaire de la colonie (maladie du couvain, maladie des abeilles, comptage varroa post-traitement)

- **Quel est l'état de ses réserves ?** peser les colonies (pour exemple une colonie dadant 10 cadres doit peser environ 30kg pour tenir l'hiver), nourrir si nécessaire avec du sirop lourd de qualité. Attention une colonie plus petite (en ruchette) consommera plus.

- **Resserrer la colonie** pour lui permettre une meilleure thermorégulation à l'aide de partitions chaudes. C'est l'occasion de renouveler les vieux cadres, enlever maintenant ils seront renouvelés au printemps prochain.

- **Ma colonie est-elle assez isolée et correctement ventilée** ? cela dépend des conditions climatiques de vos régions, isoler si nécessaire, laisser un minimum de ventilation pour limiter les mycoses, limiter les entrées pour éviter les rongeurs.

Pour plus d'informations vous pouvez revoir le webinaire intitulé "Bien préparer ses colonies à l'hiver" organisé à l'occasion du rendez-vous du sanitaire en Occitanie en 2022: https://www.youtube.com/watch?v=cV0Ie5i-Rrc

Cette *information sur l'hivernage* est extraite du bulletin d'information OMAA (Observatoire de la Mortalité et de l'Affaiblissement de l'Abeille mellifère) d'octobre 2023. https://gtvoccitanie.fr/OMAA-OCCITANIE

——DÉCLARATION DES RUCHES



Rappel : Tout apiculteur, de loisir ou professionnel est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre, les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille.

Cette déclaration impérative pour tous, permet aux nouveaux apiculteurs d'obtenir le numéro d'identification **NAPI**, qui est **obligatoire** pour l'adhésion au syndicat, la déclaration de sinistre auprès des assurances et pour l'obtention de médicaments auprès du GDSA. La date limite approche... Pensez-y !

Pour le faire en ligne : https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/

PETITES ANNONCES GRATUITES (RÉSERVÉES AUX MEMBRES DU SYNDICAT)

- Essaims hivernés 5 à 6 cadres Dadant avec reines sélectionnées de souche Buckfast, marquées. Disponibles dès mars 2024. 180€.
- Essaims de 2024 sur 5 cadres, de souche Buckfast, avec reines marquées. Disponibles en mai 2024. 130€.

Contact et réservations : Michel Caby : 07 50 07 48 18. michel.caby@gmail.com

Api-Info : 890 Chemin de la Guinguette Laugier - 30000 NÎMES. **Directeur de la Publication :** Gilbert Martin. **Commission Presse :** Frédéric Chambon, Michel Caby, Jean Michel Perronneau, Gilbert Martin. Réalisation et mise en page : Michel Caby. **N°151 - 4e Trimestre 2023.**

ICKO GARONS
PLUS DE 4500 RÉFÉRENCES AUX MEILLEURS PRIX
LEADER FRANÇAIS DU MATÉRIEL APICOLE !
DEPUIS 1947
ICKO
MAISON D'APICULTURE • 1947
ICKO GARONS
4 Rond Point de l'Aéropôle
30128 Garons
Tél. 04 66 71 59 41
icko.garons@icko-apiculture.com
Horaires d'ouverture
Du mardi au vendredi :
8h30-12h/14h00-17h30
Samedi : 8h00-12h30
www.icko-apiculture.com